

## PUBLIC / PRE REQUIS

- candidats désireux de conduire un véhicule de la catégorie B inférieur à 3,5T
- personnes de 18 ans pour la catégorie B
- personnes de 15 ans pour la catégorie AAC
- être titulaire de l'ASSR pour les personnes nées à partir du 1er janvier 1988

## EVALUATION DE DEPART

La formation au permis de catégorie B débute par une évaluation initiale qui s'effectue au tout début de la formation et dure en moyenne une heure. Elle est faite sur informatique (Logiciel EVAL-conduite) dans nos locaux, aux horaires d'ouverture du bureau.

Elle permet d'évaluer des éléments essentiels pour la formation des conducteurs :

- Le comportement
- la vigilance
- l'anxiété

Une suite de 8 test psychotechniques permettent d'évaluer le volume horaire de formation nécessaire pour atteindre les compétences requises pour être un conducteur sûr et responsable.

## LES ENJEUX DE LA FORMATION

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place (REMC).

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir.

**Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.**

## LE PROGRAMME DE FORMATION

La formation porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux risques routiers

Quatre compétences sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation.

- maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- appréhender la route et circuler dans des conditions normales
- circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

Chaque compétence sera traitée en abordant les points suivant:

- le pourquoi
- le comment
- les risques
- les influences de l'entourage
- les pressions exercées par la société
- l'auto évaluation

**Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.**

## DUREE DE LA FORMATION

20 heures minimum

## INTERVENANTS

Enseignants titulaires du BEPECASER ou titre professionnel ECSR

## MOYENS PEDAGOGIQUES

Véhicule de catégorie B

## DEROULEMENT DES EPREUVES

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- réaliser deux manœuvres différentes, dont une au moins en marche arrière et une à son initiative ;
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours ;
- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.